

Pour les élèves qui arrivent dans l'académie de STRASBOURG

L'élève a suivi sa scolarité en France ou dans un système français (type AEFÉ) :

Entrée en 2nde GT : les vœux sont saisis dans l'application Affelnet par la famille ou le chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé

Entrée en 1ère : contacter le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) de Strasbourg.

Mail : ce.saio@ac-strasbourg.fr

Entrée en Terminale : contacter la DSDEN du Bas-Rhin

Mail : pole.lycee67@ac-strasbourg.fr

L'élève arrive de l'étranger et a suivi une scolarité autre que française :

Pour les jeunes francophones (hors AEFÉ) et non francophones : Il faut s'adresser au C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation) dès l'arrivée en France afin de faire un dossier d'accueil et de liaison (des jeunes nouvellement arrivés en France). Ce dossier sera envoyé à la DSDEN qui traitera la demande : l'enfant passera des tests de positionnement (français et mathématiques) afin de valider son niveau d'admission, puis sera affecté par les services de la DIVEL dans un établissement scolaire en fonction de ses résultats aux tests de positionnement et des places disponibles.

Trouver un C.I.O. près de chez moi

<https://www.ac-strasbourg.fr/trouver-un-cio-121598>

DSDEN Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale – Division des Elèves
65 avenue de la forêt noire 67083 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 45 92 50 pole.lycee67@ac-strasbourg.fr

Pour les élèves scolarisés ou qui habitent dans l'académie de STRASBOURG

Entrée en 2nde au lycée international

Votre enfant est actuellement scolarisé dans un collège de l'académie, vous devez suivre les procédures d'orientation de fin de 3ème. Toute demande d'admission en lycée relève de l'une des procédures spécifiques suivantes :

Les procédures spécifiques pour notre établissement :

En Section Internationale: (allemande, anglaise, espagnole, italienne, polonaise, portugaise ou russe) l'admission en section internationale de lycée s'effectue au vu d'un dossier de candidature et de la réussite à un examen qui vérifie l'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère à partir d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

L'examen d'aptitude se déroule en deux temps :

- 1) une épreuve écrite d'une durée d'une heure : cette preuve écrite permet de sanctionner le niveau d'expression et de compréhension à l'écrit du candidat. A l'issue de l'épreuve écrite, les candidats ayant obtenu des résultats à hauteur ou au-delà du niveau attendu seront convoqués pour :
- 2) une épreuve orale, d'une durée de 15 mn environ : l'épreuve orale permet de sanctionner le niveau d'expression et de compréhension orales du candidat.

L'inscription aux tests s'effectue en ligne. Le lien internet renvoyant au formulaire et aux dates des tests sera communiqué aux collèges et disponible sur notre site internet : <https://lyc-sections-internationales-strasbourg.site.ac-strasbourg.fr/>

- Les élèves déjà scolarisés dans un parcours en Section Internationale au sein du département sont dispensés de l'inscription en ligne aux tests ;
- Les élèves souhaitant se présenter à une autre langue de section non suivie au collège doivent s'inscrire pour passer les tests d'admission ;
- Les candidats scolarisés dans un parcours classique, ou en Section Internationale hors Bas-Rhin, ou à l'étranger, doivent s'inscrire en ligne pour présenter les tests d'admissions.

La langue vivante B russe ou chinois au collège : les élèves habitant Strasbourg qui suivent actuellement au collège l'enseignement de 2 langues vivantes dont le chinois ou le russe en langue vivante B peuvent demander une admission en classe de seconde. Les élèves sont affectés en fonction des places disponibles.

Option théâtre ou histoire des arts : Les élèves scolarisés en collèges REP/REP+ et qui souhaitent suivre l'option "théâtre" ou "histoire des arts" doivent déposer un dossier de candidature auprès de leur collège actuel.

Entrée en 1ère au lycée international

Enseignement de spécialité Histoire des Arts ou Théâtre : dossier de candidature + formulaire E21-1G à compléter (téléchargeable depuis le site internet du lycée) à déposer avant début mai 2025 via le lycée d'origine.

1ère B.F.I. (Baccalauréat Français International) : Inscription en ligne - Tests d'aptitude écrit et convocation à l'oral si le candidat a obtenu des résultats à hauteur ou au-delà du niveau attendu. L'affectation est prononcée par le Directeur Académique selon les places disponibles en 1ère au lycée.

Parcours Linguistique Renforcé en langue coréenne :

Inscription en ligne - Tests d'aptitude (écrit et oral). L'affectation est prononcée par le Directeur Académique selon les places disponibles en 1ère au lycée.

IMPORTANT

Seuls les élèves scolarisés dans l'académie de Strasbourg en 2024/2025 ou dont la famille (responsable légal) va emménager dans l'académie pour la rentrée de 2025 peuvent s'inscrire aux tests d'aptitude à l'entrée en sections internationales.

Les élèves affectés au lycée international pour un parcours spécifique (*sections internationales, LVB russe ou chinois, option « théâtre » ou « histoire des arts » collèges de REP/REP+*) doivent OBLIGATOIREMENT suivre ce parcours sur les 3 années au lycée international. Tout arrêt d'un de ces parcours en cours de scolarité entraînera un retour dans le lycée de secteur de l'élève.

Le lycée international n'est pas un lycée de secteur. Les demandes de dérogation sont donc sans objet.

Pour tout renseignement complémentaire,
Laurence STELMACH-CORNEVIN
Secrétariat des Elèves du lycée international
secretariat.eleves.lips@ac-strasbourg.fr

Les sections internationales du lycée :

Allemand — Anglais — Espagnol — Italien — Polonais — Portugais — Russe

En 2^{nde} Section Internationale (SI), les enseignements sont dispensés conformément aux horaires en vigueur dans les classes. Ils comportent toutefois pour chaque niveau des aménagements au titre des enseignements spécifiques :

- ✓ la « langue et littérature » : plus qu'un enseignement de langue étrangère, il s'agit d'un enseignement de lettres dans la langue de la section, au même titre
- ✓ L'histoire-géographie : le programme français est adapté de façon à laisser une large place à l'histoire et à la géographie du pays de la section : 4 heures hebdomadaires (2 h dans la langue de section, 2 h en français)

Le recrutement est académique.

L'affectation en 2^{nde} SI est soumise à l'accord de passage en 2^{nde} GT prononcée par le chef d'établissement d'origine et à la réussite aux tests pour les parcours hors SI au collège. La demande d'admission en classe de 2^{nde} se fait directement avec le collège. L'affectation sera décidée par le directeur académique à la fin du mois de juin, au regard des places disponibles dans la section demandée.

En 1^{ère} Baccalauréat Français International (BFI), les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de 1^{ère} peuvent postuler. Les candidats passent obligatoirement des tests d'aptitude écrit et sont convoqués à l'oral s'ils ont obtenu des résultats à hauteur ou au-delà du niveau attendu dans la langue de section. L'affectation est prononcée fin juin par le DASEN au vue des résultats et des places disponibles.

L'élève scolarisé en classe menant au baccalauréat français international (BFI) suit :

- ✓ les mêmes enseignements que les élèves engagés dans un parcours de droit commun conduisant au baccalauréat général (28 h hebdomadaire), à savoir : les enseignements de tronc commun, les enseignements de spécialité et, le cas échéant, des enseignements optionnels dont possiblement une langue vivante C ;
- ✓ des enseignements complémentaires spécifiques à la préparation du baccalauréat français international :
 - connaissance du monde (2 h hebdo)
 - DNL histoire-géographie (4 h hebdo)
 - Approfondissement culturel et linguistique (2 h hebdo)

PARCOURS AU LYCÉE INTERNATIONAL



Lycée International

1 rue des Pontonniers

CS 80041

67017 STRASBOURG CEDEX

Tél 03 88 37 15 25

Courriel : lycee.international@ac-strasbourg.fr

